

BTS en Économie Sociale et Familiale (BTS ESF)

Objectifs

Acquérir les compétences afin de devenir un professionnel qui accompagne à la formation et à l'insertion du public dans les domaines de la vie quotidienne.

- Être capable d'assurer la gestion hôtelière des structures d'accueil collectives.
- Être en mesure d'apporter les services d'aide aux usagers.
- Participer aux évolutions de comportements individuels et collectifs, dans une perspective de développement durable.

Entreprises d'accueil

Habitat social (OPHLM, SA d'HLM, coopérative d'HLM ...), Accueil collectif pour personnes âgées (MAPA, MARPA, « cantous », résidence, foyer-logement...), Accueil collectif pour personnes handicapées (IME, IMPRO, CAT, atelier protégé), Aide à domicile (associations, entreprises), Services d'action sociale des associations (association caritative, humanitaire, association pour publics spécifiques...), Services d'action sociale (CCAS, UDAF), Economie Sociale (coopérative, association), Insertion par la formation, Animation socio-culturelle (Maison de quartier), Consommation/distribution (organisme de protection des consommateurs, service Consommateurs des entreprises), Fournisseurs d'énergie...

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : avoir validé un bac général, technologique ou professionnel ou un diplôme de niveau 4.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
320 332 04	7570

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2.

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

15 jours en UFA
15 jours en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Saint-So Formation
www.saintsoformation.org

UFA Saint Sorlin en Bugey

10 place de la Halle
01150 SAINT SORLIN EN BUGEY
04 74 35 98 27
contact@saintsoformation.org
www.saintsoformation.org

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	<p>Anglais</p>
Matières professionnelles	<p>Conseil et expertise technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé - Alimentation - Hygiène • Sciences physiques et chimiques appliquées • Habitat- Logement • Économie - Consommation • Méthodologie d'investigation
	<p>Animation formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention sur le quotidien et son évolution • Techniques d'animation et de formation • Connaissance des publics • Méthodologie de projet
	<p>Communication professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication écrite et orale • Design de communication visuelle
	<p>Travail en partenariat, institutionnel et inter institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des politiques, des dispositifs et des institutions • Analyse du fonctionnement des organisations
	<p>Gestion de la vie quotidienne dans un service ou dans un établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche qualité • Techniques de gestion des ressources humaines • Aménagement des espaces de vie • Design d'espace, design de produits, circuits des repas, du linge, des déchets, gestion budgétaire
	<p>Actions professionnelles</p>

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
Anglais	2	CCF	Oral
Conseil et expertise technologiques	6	Épreuve terminale	Écrit
	6	CCF	Pratique
ICAF et méthodologie de projet	5	Épreuve terminale	Écrit soutenu
Connaissance des politiques sociales	5	Épreuve terminale	Écrit

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• Taux de réussite CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Taux de réussite Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• Taux de réussite BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Taux de réussite Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Préparation du diplôme d'état de conseiller en ESF
- Licences professionnelles (Intervention sociale, Promotion Santé...).

Débouchés professionnels :

Le titulaire du BTS ESF peut exercer ses activités dans différentes structures publiques et privées : associations de consommateurs, associations familiales, collectivités territoriales, centres sociaux, fournisseurs d'énergie, maisons relais, foyers logement, bailleurs sociaux, services en prévention santé...

Selon les secteurs, les emplois seront dénommés différemment : conseiller habitat, chargé de gestion locative, conseiller en énergie, responsable vie quotidienne, animateur en consommation, animateur prévention santé, conseiller aux tuteurs familiaux ...

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 8 517 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2020 - 2022	07/09/2020	05/07/2022

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité.
- Transports scolaires.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Établissement labélisé H+
- Intégré au réseau UNAFORIS Le réseau national des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale
- Partenariat solide avec les principales structures sanitaires et sociales de notre territoire

• Restauration

Cantine / Self sur place

• Hébergement

Internat sur place

Matériel / Équipement

Salles de classe équipées de vidéo projecteur, 1 Salle informatique, 1 Centre de ressource alimenté de revues en lien avec les formations dispensées, Accès pour chaque stagiaire à la Plateforme pédagogique it's learning, Appartement pédagogique, Cuisine pédagogique.

Coordonnées de l'UFA



Saint-So Formation

www.saintsoformation.org

UFA Saint Sorlin en Bugey

10 place de la Halle
01150 SAINT SORLIN EN BUGEY
04 74 35 98 27
contact@saintsoformation.org
www.saintsoformation.org

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026